

Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion
cergam
d'Aix-Marseille

Site Internet
<http://www.cergam.org/>

GUIDE DU DOCTORANT



SEPTEMBRE 2011

SOMMAIRE

<i>BIENVENUE AU CERGAM.....</i>	<i>4</i>
<i>I. CALENDRIER DES EVENEMENTS D'UNE ANNEE DE RECHERCHE :.....</i>	<i>7</i>
<i>II. LES AIDES ACCORDEES PAR LE CERGAM</i>	<i>18</i>
<i>III. LES AIDES ACCORDEES PAR L'ED.....</i>	<i>19</i>
<i>IV. PROCEDURE DE PUBLICATION DES WORKING PAPER.....</i>	<i>19</i>
<i>V. LES FICHIERS UTILES AUX DOCTORANTS DISPONIBLES SOUS PEDAGO</i>	<i>25</i>
<i>VI. LES LOGICIELS INSTALLES AU SIP ET AU CERGAM.....</i>	<i>26</i>
<i>VII. RESSOURCES</i>	<i>28</i>
<i>VIII. SITES INTERNET A VISITER.....</i>	<i>29</i>
<i>IX. EXEMPLES DE PARCOURS D'ANCIENS DOCTORANTS :.....</i>	<i>29</i>
<i>ANNEXE.....</i>	<i>31</i>
<i>NOTES.....</i>	<i>33</i>

BIENVENUE AU CERGAM

J'espère que ce guide d'accueil remplira sa fonction : faciliter l'accès au CERGAM, et aux informations utiles à l'usage des étudiants en Doctorat et Master Recherche.

La première version de ce guide a été développée par Johanna Habib pendant ses propres études de doctorat à l'IAE d'Aix ; elle est maintenant Maître de conférences Sciences de Gestion Responsable du Master 2 Management de Projet en Systèmes d'Information et de communication à l'IAE de Nantes. Elle s'est donc placée du point de vue de l'étudiant. Le flambeau a été repris par le secrétariat du CERGAM aidé par Fabienne Chameroy et Antonin Ricard, montrant l'implication des étudiants dans la vie du Laboratoire et l'intégration des nouvelles générations d'étudiants.

Avant de vous ouvrir les portes du Laboratoire de recherche, je tenais en tant que Directeur, à vous souhaiter la bienvenue, et vous inviter à ne pas hésiter à me contacter et à visiter le site internet du laboratoire, mis à jour mensuellement : <http://www.cergam.org/>

Elyette Roux

Directeur du CERGAM

elyette.roux@iae-aix.com ; 04 42 28 08 20 (Bureau 42, 1^{er} étage)

- Responsable administrative du **Master Recherche** : Léonie Gades

leonie.gades@iae-aix.com ; 04 42 28 09 30 ; Bureau 52, 2^{ème} étage, du lundi au vendredi matin.

- Responsable administrative du **CERGAM** : Marie Laviron

marie.laviron@iae-aix.com ; 04 42 28 12 08 ; dans ce même bureau du lundi au jeudi.

- Responsable administrative de l'**Ecole Doctorale** : Brigitte Marcellin

brigitte.marcellin@iae-aix.com ; 06 79 05 40 77

Bienvenue au CERGAM et BONNE LECTURE

Préambule

PRESENTATION DU LABORATOIRE

Le CERGAM (Centre d'Etudes et de Recherche en Gestion d'Aix Marseille), EA 4225, résulte de la fusion des trois laboratoires en Management de l'université Paul Cézanne : CEROG EA 2188, GREFI, préalablement EA 899, CAE anciennement EA 898.

Il est rattaché à trois UFR : la FEA (Faculté d'Economie Appliquée), l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) et l'IMPGT (Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale).

Ce laboratoire bénéficie de leurs ressources communes et axe ses recherches en management sur trois problématiques centrales dans le développement des performances et des organisations privées et publiques:

- Stratégie, décisions et contrôle des organisations publiques et privées (Axe de recherche 1)
Directeur : Robert FOUCHET
Co-directeur : Emmanuelle REYNAUD
- Management des marques : services et produits (Axe de recherche 2)
Directeur : Jean-Louis CHANDON
Co-directeur : Sylvie LLOSA
- Management des espaces numériques de l'entreprise et des médias (Axe de recherche 3)
Directeur : Jean PHILIPPE
Co-directeur : Serge AMABILE

Ces thèmes fédèrent et déclinent les recherches en Management au sein de l'UPCAM. Le CERGAM dispose ainsi d'un des potentiels de recherche en Management les plus élevés en France.

Le CERGAM rassemble à ce jour, 49 Professeurs et Maîtres de Conférences, et 42 chercheurs associés de différents statuts (Visitant, Ecoles de Commerce, etc.).

Depuis 2006, 112 thèses ont été soutenues et 178 sont actuellement en cours.

I. CALENDRIER DES EVENEMENTS D'UNE ANNEE DE RECHERCHE :

du Master Recherche à la première année de Doctorat

Vous trouverez les principales dates clé ponctuant une année de recherche. Les deux premiers points concernent les principaux financements de thèse – le contrat doctoral et la bourse régionale – et sont particulièrement utiles aux étudiants en Master Recherche qui, en fonction de leurs motivations et de leurs résultats souhaitent poursuivre l'aventure de la recherche en doctorat.

Vous trouverez ensuite un descriptif du programme doctoral, les rendez-vous de séminaires de recherche extérieurs proposés chaque année : Le CEFAG, tutorat collectif des IAE, les colloques doctoraux par disciplines.

1- Financer sa Thèse

A. Le contrat doctoral

Le contrat doctoral est un contrat à durée déterminée passé entre l'université Paul Cézanne et un doctorant afin de permettre à ce dernier de se consacrer pleinement et exclusivement à ses travaux de recherche pour la préparation de sa thèse. Sa durée est de trois ans.

Le montant de l'allocation est de 1682,92 € bruts mensuel en 2010, soit environ 1300 € nets.

➤ Campagne d'attribution des contrats doctoraux

La campagne d'attribution des contrats doctoraux se déroule en deux temps :

- **Mi- juin :**

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Un avant projet de thèse (avec le nom d'un directeur de recherche)
2000 caractères maximums, espaces et ponctuations compris
- Un CV

- **Début septembre :**

Le dossier de candidature doit comporter :

- Fiche Siredo dûment complétée
- Un CV
- Un résumé du mémoire de MR2
- Un projet de thèse

Le candidat est alors auditionné par le Conseil de l'Ecole Doctorale qui décide de l'attribution des contrats.

➤ Conditions pour postuler :

- **Diplôme :**

La demande doit être faite dans l'année d'obtention du Master recherche **avant toute inscription en thèse**. Certaines dérogations sont possibles si, à titre d'exemple, entre l'année d'obtention du MR2 et l'année de candidature l'étudiant(e) a :

- soit préparé et présenté l'agrégation ou le CAPES
- soit été en congé de maternité ou de maladie pendant plus de quatre mois

Ces dérogations ne sont possibles que dans la limite d'une année.

- Avoir au moins la mention Bien au MR2, soit 14 de moyenne hors mémoire et au moins 14 au mémoire

- **Pays d'obtention du diplôme :**

Le candidat à une allocation de recherche doit avoir obtenu son diplôme ou son master recherche en France ou un diplôme équivalent dans un pays signataire de l'accord relatif à l'Espace européen de l'enseignement supérieur (en plus des pays membres de l'Union européenne, cet accord a été signé par l'Albanie, la principauté d'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, la fédération de Russie, l'Islande, le Liechtenstein, la Macédoine, la Norvège, la Roumanie, la Serbie Monténégro, la Suisse, la Turquie, l'Etat du Vatican).

- **Nationalité :**

L'étudiant candidat au bénéfice de l'allocation de recherche doit être :

- soit français (ou en instance de naturalisation)
- soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne
- soit avoir préparé et obtenu son MR2 en France
- ou encore avoir obtenu un diplôme équivalent dans un pays signataire de l'accord relatif à l'espace européen de l'enseignement supérieur (Cf. ci-dessus).

B. Bourses Régionales

Il existe trois types de bourses régionales :

- ✓ Les bourses doctorales cofinancées avec des entreprises
- ✓ Les bourses doctorales cofinancées avec des organismes de recherche
- ✓ Les bourses doctorales régionales en partenariat avec un acteur socio-économique de la région (la plus fréquemment demandée)

Pour plus de renseignements : site de la région www.cr-paca.fr

Les bourses régionales sont attribuées pour une durée de **3 ans**. Les candidats à ces bourses de recherche devront opter pour l'une des trois formules proposées et ne présenter qu'une seule demande.

Les dossiers de candidatures sont disponibles sur le site de la région www.cr-paca.fr (rubrique guide des aides enseignement-supérieur Recherche) et auprès des universités.

➤ Campagne d'attribution des bourses

Les candidatures sont adressées à la région au cours du mois de mars exclusivement par les présidents des universités d'inscription des candidats. De ce fait, les dossiers de candidature complets doivent parvenir au CERGAM en février (afin qu'ils soient classés et envoyés à l'université).

La sélection des candidats s'appuie sur le classement de la candidature par l'université ou l'organisme de recherche ainsi que sur l'intérêt régional du projet de thèse. Le comité régional d'attribution des bourses doctorales se réunit courant mois de juillet pour sélectionner les candidats.

Ainsi, la campagne d'attribution des bourses régionales se déroule de la façon suivante:

- **Février :**

Dossier de candidature complet à déposer au CERGAM (classement et transmission à l'université)

- **Mars**

Dépôt des dossiers à la région par l'université

- **Août**

Sélection des candidats par le comité régional

➤ Le dossier de candidature

Le dossier doit comprendre :

1. Présentation du projet de recherche (2 pages)
2. Un CV
3. Présentation du partenaire socio-économique : historique, produits, marché (1 à 2 pages)
4. Liste des publications du laboratoire
5. Accusé de réception
6. Attestation de Master 2 avec mention assez bien minimum

➤ Conditions pour postuler

Pour faire acte de candidature, il est nécessaire de répondre aux conditions suivantes :

- Etre âgé de **moins de 28 ans** au 31 décembre de l'année universitaire considérée
- Etre titulaire d'un **MR2**

- S'inscrire pour la première fois en thèse de doctorat à la rentrée universitaire considérée. (La région PACA a admis cette année les candidatures de doctorants inscrits en première année de thèse en sciences humaines et sociales)

En outre, si le dossier est sélectionné :

- L'étudiant devra s'inscrire dans un **établissement d'enseignement supérieur de la région** pour la préparation de sa thèse de doctorat.
- Le **laboratoire de recherche** accueillant l'étudiant en thèse **sera situé en région PACA**. Il sera placé sous la tutelle d'une université et/ou d'un organisme public de recherche.
- Le **partenaire socio-économique sera implanté en Région PACA**

① Attention, un candidat aux bourses régionales, ne peut pas cumuler sa candidature à celle du contrat doctoral

C. Autres financements

➤ Les contrats CIFRE

Les Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) permettent aux entreprises de recruter des jeunes bac+5 dont le travail de recherche aboutira à une thèse de doctorat.

Les conventions CIFRE associent autour d'un projet de recherche trois partenaires : **une entreprise, un jeune diplômé, un laboratoire.**

Pour plus d'information consulter le site de l'ANRT (Association National de la Recherche Technique)

<http://www.anrt.asso.fr/index.jsp>

➤ Les financements ponctuels

Il existe de nombreux financements ponctuels pour les étudiants désireux de réaliser une thèse. Les principaux sont les **vacations** à l'université (se renseigner auprès de son directeur de thèse et des universités) et les **financements de thèse annuels** octroyés le plus souvent par des fondations (cf. ci-dessus : sources d'informations).

2- Organisation des études

L'objectif du programme doctoral en Sciences de gestion est d'aider les participants à produire une thèse et des recherches de haut niveau respectant les meilleurs standards internationaux. Cette formation débouche sur des carrières d'enseignants chercheurs ou de chercheurs et de consultants en entreprise.

➤ Les séminaires doctoraux

Le programme comprend des séminaires doctoraux organisés par le CERGAM et les autres laboratoires de l'Ecole Doctorale. Ces séminaires permettent de transmettre aux doctorants les techniques de recherche les plus avancées. Ils sont obligatoires pendant les deux premières années de la thèse.

➤ Les ateliers d'avancement de travaux

Le programme comprend également des ateliers d'avancement des travaux organisés par grande discipline de Gestion. Ils permettent aux doctorants de formaliser régulièrement leurs recherches et de les confronter aux remarques des enseignants du laboratoire ainsi qu'à celles des autres doctorants. Ils constituent un lieu privilégié d'apprentissage de la recherche et de préparation des futures présentations soumises à des conférences et colloques.

➤ Participation aux colloques, Publications

Dès la deuxième année de thèse, les doctorants sont encouragés à participer à au moins un colloque annuel et à publier dans les cahiers du CERGAM au moins un « Working Paper ». Les communications acceptées dans les colloques à comité de lecture font l'objet d'un financement sous la forme d'une contribution du laboratoire aux frais d'inscription et de transport.

➤ Les séminaires de recherche externes (voir 3)

Outre les séminaires doctoraux et les ateliers, les doctorants sont encouragés à participer au Centre Européen de Formation Approfondie en Gestion (CEFAG) ainsi qu'à l'EDAMBA Summer School (European Doctoral Association in Management and Business Administration).

➤ Séjours de recherche

A partir de la deuxième année de thèse, les doctorants sont aidés pour effectuer des séjours de recherche à l'étranger (Europe, Etats-Unis, Canada, Australie) auprès des universités avec lesquelles le CERGAM a établi un réseau d'échange.

➤ Finalisation de la thèse

La pré-soutenance de la thèse devant 2 ou 3 professeurs permet au doctorant d'apporter les améliorations finales qui lui permettront une soutenance de grande qualité après 3 années de travail de recherche.

3- Les Séminaires de Recherches Externes

Ces séminaires offerts au niveau national et/ou international permettent aux étudiants sélectionner d'approfondir leur formation à la recherche.

A. Le CEFAG (Centre européen de formation approfondie à la gestion)

La FNEGE a créé le CEFAG en 1986. Ce programme a pour objectif de contribuer à la qualité de la formation des futurs enseignants-chercheurs en gestion. Les séminaires de ce programme visent à compléter en termes de méthodes, outils et démarches de recherche la formation dispensée par les différents programmes doctoraux.

Le CEFAG vise aussi à renforcer les échanges et l'émulation entre doctorants de disciplines et horizons différents. Ce programme s'organise autour de deux séminaires de recherche en France et d'un séjour de recherche dans une université étrangère.

Site internet www.fnege.fr rubrique « pôle Enseignement Recherche »

➤ Conditions pour postuler :

Les étudiants sélectionnés au programme CEFAG doivent s'engager à faire un **séjour de recherche à l'étranger d'un mois minimum**. Les candidats doivent présenter, au moment de leur

dépôt de dossier, un projet pour la réalisation de ce séjour et fournir le score récent au TOFEL ou TOEIC pour justifier de leur maîtrise de l'anglais.

Autres conditions :

- Etre titulaire d'un MR2 et en cours de thèse en sciences de gestion
- Les candidats doivent être dans la phase active de réalisation de leur thèse (en général 2^{ème} année)
- Etre de nationalité française (certaines candidatures étrangères pourront être examinées sous réserve de l'obtention d'un financement extérieur à la FNEGE)
- Avoir une bonne maîtrise écrite et orale de l'anglais
- Fournir une lettre de recommandation du directeur de recherche (envoyée directement à la FNEGE à l'attention de Martine Alexandre)

➤ La sélection des candidats

• **Début mars :**

Les dossiers de candidature sélectionnés par l'ED doivent être envoyés à la FNEGE

• **Début avril**

Jury de présélection par le CEFAG des dossiers

• **Début mai**

Entretien des candidats sélectionnés CEFAG

➤ Le financement au CEFAG

• **Pour le Séjour de recherche à l'étranger :**

La FNEGE proposera une bourse d'une valeur de 900 euros maximum pour un mois et prendra en charge les frais de déplacement et de séjour sur place à hauteur de 200 Euros pour un séjour en Europe et 400 € pour un séjour en dehors de l'europe.

Un complément de financement peut être demandé au titre des « Aires Culturelles » auprès de l'Université ou au titre de « Aide à la Mobilité » auprès de l'Ecole Doctorale. (Voir Marie Laviron et/ou Brigitte Marcellin, bureau du CERGAM et de l'Ecole Doctorale, pour les conditions et les dossiers de soumission à l'Université)

➤ Engagement du participant :

Les candidats retenus s'engagent contractuellement :

- à participer aux deux séminaires de recherche du programme
- à réaliser un séjour de recherche à l'étranger
- à soutenir leur thèse dans un délai maximum de 3 ans après la fin de leur formation
CEFAG

B. Les colloques doctoraux

Les colloques doctoraux permettent aux étudiants sélectionnés de présenter l'état d'avancement de leur recherche doctorale, et de bénéficier de conseils de professeurs extérieurs à leur laboratoire, et donc d'avoir un point de vue extérieur sur leurs travaux.

➤ Tutorat collectif des IAE

Le tutorat collectif des IAE est organisé à l'initiative du réseau des IAE, chaque année (le dernier a eu lieu en septembre 2010). Ce colloque doctoral permet à des jeunes chercheurs de présenter leurs thèses devant un public tant de doctorants que de professeurs confirmés issus de différentes disciplines.

Les doctorants sélectionnés sont en priorité ceux qui sont « suffisamment avancés dans la définition de leur problématique pour que l'exercice ait un sens, mais non encore engagés dans la mise en œuvre de leur étude de terrain. » (plutôt 2^{ème} année de thèse)

Contact : secretariat@reseau-iae.org

Calendrier du tutorat collectif des IAE

Se reporter au site Internet

Conditions pour postuler

Aucune condition particulière n'est requise par le réseau des IAE, pour candidater au tutorat collectif des IAE.

Sélection des candidats

Le comité de sélection s'appuiera sur la qualité du projet de thèse qui devra comporter les points suivants :

- Définition du sujet de thèse
- Cadre théorique et concepts principaux
- Questions ou hypothèses centrales
- Choix méthodologiques envisagés
- Calendrier prévisionnel
- Références bibliographiques

➤ Colloque doctoral de l'Association Française de Marketing

L'objectif général du colloque doctoral de l'AFM est de promouvoir le développement d'une recherche doctorale de qualité au sein de l'AFM.

Il a pour but de permettre aux doctorants en Marketing de discuter leurs travaux de recherche avec des professeurs et de partager leurs préoccupations de recherche avec leurs pairs.

Le colloque doctoral s'adresse aux étudiants doctoraux à un stade intermédiaire d'avancement de leur recherche (2ème et 3ème année). Le sujet et le plan de recherche doivent pouvoir être présentés de manière détaillée, sans remise en cause trop tardive.

Il est organisé en marge du congrès international de l'AFM qui se tient dans une ville différente chaque année au mois de mai.

D'autres colloques doctoraux sont organisés chaque année. Le doctorant ira sur le site internet de sa société savante (AFFI, AIM, ...) pour en connaître les dates et conditions d'inscription.

➤ Tutorat Doctoral Grand Sud

Bénéficiant d'une expérience désormais établie, le Tutorat Doctoral Grand Sud s'appuie sur les principes suivants qui en assurent la pérennité :

- Chaque doctorant dispose de 45 minutes, comprenant au plus 15 minutes de présentation et au moins 30 minutes d'échanges avec les discutants ;
- Chaque doctorant expose ses travaux devant un comité composé d'au moins trois personnes parmi lesquelles ne figure pas son directeur de thèse ;
- Chaque jury est présidé par un modérateur, Professeur des Universités françaises, assisté d'au moins deux discutants docteurs ;
- Les membres des jurys interviennent pour apporter des remarques constructives au doctorant, en s'abstenant de toutes critiques sur le choix du sujet, sur les options déjà prises par le doctorant et son directeur de recherche et/ou son laboratoire d'affectation ;
- Les membres des jurys ont pour vocation d'enrichir l'approche du doctorant sans la remettre en cause ou la détourner de ses orientations scientifiques (surtout en fin de thèse).

C. EDAMBA (European Doctoral Programmes Association in Management and Business Administration)

Le but de **EDAMBA** est de promouvoir et faciliter la coopération européenne en fournissant et proposant un réseau d'échange d'informations, d'échanges entre doctorants et à promouvoir la coopération de recherche.

À bien des égards, **EDAMBA** aide les écoles participantes à améliorer la qualité de leurs programmes de doctorat, créant ainsi un environnement d'excellence avec une perspective européenne, tout en poursuivant la diversité.

EDAMBA propose chaque été en juillet un stage d'une semaine aux doctorants comprenant :

1. Ateliers sur les documents de recherche présentés par les participants.
2. Séminaires et lectures sur la théorie et la pratique de la recherche.
3. Echanges et débats avec des membres du corps professoral internationaux

➤ Sélection des candidats

Après visa du Directeur de l'Ecole Doctorale, les dossiers des candidats sont envoyés à EDAMBA avant avril. EDAMBA fait la sélection et prévient les candidats.

Les frais de participation peuvent être pris en charge par l'Ecole Doctorale sous condition d'acceptation.

II. LES AIDES ACCORDEES PAR LE CERGAM

Le CERGAM soutient les efforts de publication des enseignants et des doctorants

Afin de solliciter une aide financière du CERGAM, pour la participation à une conférence, voici la procédure préalable à suivre :

- 1 - Prévenir le secrétariat du CERGAM dès que le doctorant a une communication acceptée :
 - a – envoi de la lettre d'acceptation
 - b - envoi de la communication pour vérifier la mention du CERGAM, Université Aix-Marseille après le nom de l'auteur
 - c- indiquer au secrétariat les conditions d'inscription au colloque
 - d- envoi d'un budget prévisionnel détaillé et raisonnable. Le CERGAM rembourse (maximum 500 €) l'inscription au congrès et les déplacements en chemin de fer 2nde classe ou bien le billet d'avion s'il est moins cher que le train ce qui est souvent le cas avec les vols « low cost » pris suffisamment à l'avance .
- 2 – Une réponse vous est faite qui donne (ou refuse) l'accord du CERGAM et en précise la partie de votre budget prévisionnel qui sera financée (en général remboursement sur justificatifs des frais d'inscription et de déplacement, selon les règles du point 1)
- 3 - Envoyer votre projet de WP, ainsi que le nom des deux professeurs de l'IAE que vous avez désignés comme lecteurs et à qui vous avez envoyé le WP (voir p. 16 : procédure de publication d'un WP).
- 4 - Réception de l'avis des deux lecteurs. S'ils ne sont pas tous les deux favorables, mis en œuvre des corrections demandées et renvoi aux lecteurs
- 5 - Envoi du WP approuvé par les lecteurs à la bibliothèque (Michelle Combe) pour publication.
- 6- A votre retour du congrès, dépôt auprès du secrétariat du CERGAM des actes du congrès ou du CD afin qu'il puisse être consulté dans la salle du CERGAM
- 7 - Remboursement des frais de transport et d'inscription sur présentation des justificatifs originaux par le secrétariat du CERGAM selon le montant accepté au point 2.

Attention, la prise en compte ne sera en aucun cas faite à posteriori.

Le CERGAM finance en principe un colloque international par doctorant et par an.

III. LES AIDES ACCORDEES PAR L'ED

De façon générale font l'objet de financement :

1) Les participations à des colloques académiques nationaux ou internationaux pour lesquels **une communication, ayant trait à la recherche doctorale, a été acceptée.**

2) de façon exceptionnelle, la participation à des activités clairement identifiées comme académiques et se rapportant à la formation doctorale (ex : doctoriales, écoles d'été spécialisées, dont le public est constitué de doctorants ...). Une note doit alors être fournie montrant clairement la façon dont l'activité envisagée prend place dans le déroulement du projet doctoral et de l'avancement de la thèse.

3) les séjours de recherche à l'étranger, faisant l'objet d'une invitation d'une université

La procédure est la suivante :

Environ **un mois** avant le départ, adresser le dossier complet par voie électronique à : brigitte.marcellin@iae-aix.com

Lettre de motivation du doctorant avec le papier accepté justifiant sa participation à un colloque,

Lettre de soutien du directeur de thèse et du directeur de laboratoire

Programme du colloque, ou invitation de l'université étrangère

Estimatif des frais

RIB et adresse du doctorant, numéro d'INSEE , fiche de renseignement.

Monsieur Pierre BATTEAU, directeur de l'école doctorale, examine les demandes et une réponse est faite par mail.

Au retour du colloque ou séjour, le doctorant doit faire parvenir à l'ED **les originaux** des justificatifs de déplacement, un résumé du WP, ou séjour de recherche.

Une seule aide par an est accordée au doctorant.

IV. PROCEDURE DE PUBLICATION DES WORKING PAPER

1. La procédure à suivre

L'auteur d'un texte destiné à être publié en cahier de recherche du CERGAM doit suivre la procédure suivante :

A) L'un des auteurs est enseignant-chercheur permanent ou associé au CERGAM

- 1) L'auteur transmet son texte correctement mis en page (voir les normes définies dans la section 2) à Michelle Combe au service de la Documentation par e.mail

michelle.combe@iae-aix.com. Le mail doit être envoyé en copie au directeur du CERGAM : elyette.roux@iae-aix.com .

2) Michelle Combe attribue un numéro au papier de recherche qu'elle communique à l'auteur et compose la page de garde. Elle envoie ensuite le document final à :

- a. Daniel Valora, au service de la reprographie. 30 exemplaires du document sont tirés, dont 10 sont remis à l'auteur qui peut en demander davantage par la suite. Dans le cas d'une co-écriture, 5 exemplaires sont remis à chaque auteur,
- b. Bruno Ginoux, webmaster qui convertit le document en pdf et l'insère sur les pages recherche du site de l'IAE d'Aix rubrique working papers. Celui-ci s'assure que la mise en page ne soit pas modifiée après la conversion du document en pdf.

3) Une fois le papier reproduit et inséré sur le site, Michelle Combe communique :

- a. Un message à l'auteur,
- b. Un message au directeur du CERGAM,

afin de les informer de la parution du cahier de recherche. Les 10 exemplaires du cahier de recherche dédiés à l'auteur sont à récupérer au service de la Documentation.

B) Le/les auteurs sont doctorants au CERGAM

1) L'auteur soumet son texte à deux lecteurs, enseignants de l'IAE ou éventuellement experts externes.

2) Il avertit le directeur du CERGAM par e.mail et lui donne le nom des deux lecteurs.

3) Les deux lecteurs donnent leur avis sur le texte à l'auteur: rejet, acceptation avec modifications ou acceptation en l'état.

4) Quand le papier est accepté, soit directement soit après modification, l'auteur :

- a. Transmet les deux avis favorables au directeur du CERGAM.
- b. Envoie son texte correctement mis en page (voir les normes définies dans la section 2) à Michelle Combe au service de la Documentation par e.mail michelle.combe@iae-aix.com

5) Michelle Combe attribue un numéro au papier de recherche qu'elle communique à l'auteur et compose la page de garde. Elle envoie ensuite le document final à :

- a. Daniel Valora, au service de la reprographie. 30 exemplaires du document sont tirés, dont 10 sont remis à l'auteur qui peut en demander davantage par la suite. Dans le cas d'une co-écriture, 5 exemplaires sont remis à chaque auteur.
- b. Bruno Ginoux, webmaster qui convertit le document en pdf et l'insère sur les pages recherche du site de l'IAE d'Aix rubrique working papers. Celui-ci s'assure que la mise en page ne soit pas modifiée après la conversion du document en pdf.

6) Une fois le papier reproduit et inséré sur le site, Michelle Combe communique :

- a. Un message à l'auteur,
- b. Un message au directeur du CERGAM

afin de les informer de la parution du cahier de recherche. Les 10 exemplaires du cahier de recherche dédiés à l'auteur sont à récupérer au service de la Documentation.

2. Les normes de présentation du document

L'article peut être soumis en français ou en anglais.

1. **La première page de garde** doit strictement respecter la présentation signalée en Annexe

1. Elle doit comporter le titre de l'article, le nom de l'auteur, sa fonction, ses coordonnées complètes et les éventuels remerciements pour l'aide technique et/ou financière apportée. Dans l'éventualité où la communication publiée soit ou ait été présentée à une conférence, vous devez également le préciser sur cette page.

Les fonctions peuvent être présentées de la sorte :

- *Professeur en Sciences de Gestion, CERGAM (EA 4225) -IAE d'Aix-en-Provence, Université Paul Cézanne III, Clos Guiot, Boulevard des Camus, 13540 Puyricard.*

- *Maître de conférences en Sciences de Gestion, CERGAM-IAE d'Aix-en-Provence, Paul Cézanne III, Clos Guiot, Boulevard des Camus, 13540 Puyricard.*

- *Doctorant, CERGAM (EA 4225) -IAE d'Aix-en-Provence, Université Paul Cézanne III, Clos Guiot, Boulevard des Camus, 13540 Puyricard.*

- *Allocataire de recherche, CERGAM (EA 4225) -IAE d'Aix-en-Provence, Université Paul Cézanne III, Clos Guiot, Boulevard des Camus, 13540 Puyricard.*

2. **La seconde page de garde** comportera le titre de l'article et un résumé de l'article de 50 mots maximum. Immédiatement après les résumés, indiquer quelques mots-clés caractérisant le mieux votre article. Utilisez exceptionnellement l'interligne 1 afin que l'ensemble tienne sur une page (Annexe 2).

Si le texte est en anglais, le titre, résumé et les mots-clés en anglais suffisent.

Si le texte est en français, veuillez fournir deux résumés ainsi que les titres et mots clés en français et en anglais.

3. **Le texte proprement dit ainsi que la numérotation des pages commencera en page 3**

- Corps du texte : Times New Roman 12

- Interligne 1,5 ligne
- Marges 2,5 cm pour chaque côté
- En tête et pied de page : 1,27 cm
- Titres : Times New Roman 14
 - Times New Roman gras 14 en petites majuscules sans retrait, pour le 1^{er} niveau
 - Times New Roman gras italique 14 sans retrait, pour le 2^{ème} niveau
 - Times New Roman italique 14 avec retrait de 1,5 pour le 3^{ème} niveau
- Notes en bas de page : Times New Roman 10
- Légende : Times New Roman gras 11 centré
- Les tableaux et figures sont intégrés dans le texte, numérotés et présentés chacun avec un titre.
- Numérotation de page : en pied de page Times New Roman 10 aligné à droite.

4. **À la suite de l'article**, on fera successivement apparaître :

- les éventuelles annexes (méthodologiques ou autres)
- les références bibliographiques.

Etant donné la diversité des normes de présentation des revues et conférences, **l'auteur est libre de présenter les références bibliographiques et les annexes selon les normes demandées par la revue/conférence** à laquelle il soumet le texte. Il doit cependant conserver la Police Times New Roman 12.

ANNEXES

Annexe 1- Présentation de la page de garde

Annexe 2- Présentation de la page de résumé

Annexe 1

UNIVERSITE DE DROIT, D'ECONOMIE ET DES SCIENCES D'AIX MARSEILLE
INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES



TITRE DU TEXTE (en majuscules, interligne 2)

Prénom (en minuscules) NOM (en majuscules) *

W.P. n° XXX(numéro fourni par Michelle Combe)

Date de parution (Mois en toutes lettres Année)

** Fonction de l'auteur, CERGAM (EA 4225) -IAE d'Aix-en-Provence, Université Paul Cézanne III, Clos Guiot, Boulevard des Camus, 13540 Puyricard.*

Annexe 2

Titre en français

Résumé

Azertyuioopqcvjbfvgjrebvrjebfvjerbghvjazertyuioopqcvjbfvgjrebvrjebfvjerbghvjazertyuioopq
cvjbfvgjrebvrjebfvjerbghvjopqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebv
rjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbf
gjbvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropq
cvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvj
eropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvr
jebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvg
jrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvj.

Titre en anglais

Abstract

Azertyuioopqcvjbfvgjrebvrjebfvjerbghvjazertyuioopqcvjbfvgjrebvrjebfvjerbghvjazertyuioopq
cvjbfvgjrebvrjebfvjerbghvjopqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebv
rjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbf
gjbvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropq
cvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvj
eropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvr
jebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvg
jrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqcvjbfvgjrebvrjebfvjeropqr.

Key words

Azertyuioopqcvjbfvgjrebvrjebfvjerbghvjazertyuioopqcvjbfvgjrebvrjebfvjerbghvjazer.

V. LES FICHIERS UTILES AUX DOCTORANTS DISPONIBLES SOUS PEDAGO

1. L:\ Pedago\Doctorat\ Construction d'Echelles

Ce fichier contient un ensemble de documents pédagogiques (plan de cours, articles de références, cas, etc.) relatifs au cours « construction d'Echelles » de M. Chandon.

2. L:\ Pedago\ Doctorat \ Médiation & Modération

Ce fichier contient une série d'articles sur la distinction entre les variables médiatrices et modératrices.

3. L:\ Pedago\ Doctorat \ Conseils Starbuck

Ce fichier contient des documents rédigés par le Professeur Starbuck. Il s'agit de conseils précieux pour les doctorants à savoir comment présenter sa recherche de doctorat, ou encore comment organiser une présentation à une conférence.

4. L:\ Pedago\ Doctorat \ Classement des revues

Vous trouverez dans ce fichier la référence du classement des revues en Management en cinq catégories (A, B, C, D, E) ainsi que la liste des ouvrages important en gestion constituant la bibliothèque du concours d'agrégation.

5. L:\ Pedago\ Doctorat \ Perspectives de la recherche en Gestion

Ce fichier contient plusieurs documents relatifs à l'évolution de la recherche en gestion (recrutement des universités, évolution du personnel enseignant, etc.)

VI. LES LOGICIELS INSTALLES AU SIP ET AU CERGAM

1. Les logiciels communs SIP et CERGAM

Tous les ordinateurs de l'IAE (SIP + CERGAM) sont équipés du PACK OFFICE (Word, Excel, PowerPoint, etc.).

En outre, théoriquement sur chaque ordinateur à l'IAE (SIP + CERGAM) les logiciels suivants sont installés :

- **Sphinx Lexica**

Analyse qualitative et traitement de données textuelles
(analyse de discours, cartes cognitives, réseaux sémantiques)

Pour plus d'informations : <http://www.lesphinx-developpement.fr>

- **SPSS**

Logiciel d'analyse de statistiques (la référence académique)
(analyse factorielle, analyse discriminante, Anova, corrélation, régression, tests non paramétriques, etc.)

Pour plus d'informations : <http://www.spss.com/fr/> ou ouvrir SPSS → barre d'outils
« help » → « tutorial »

- **Amos**

Logiciel graphique de modèles structurels
(estimation de modèles d'équations structurelles avec variables latentes et spécification graphique des modèles)

Pour plus d'informations : <http://www.smallwaters.com/amos/>

2. Les logiciels spécifiques au CERGAM

- **Logiciel XLSTAT**

XLSTAT est un logiciel d'analyse de données et de statistiques pour Microsoft Excel. XLSTAT offre de très nombreuses fonctionnalités qui font d'Excel un outil performant et facile d'accès pour répondre à la majorité de vos besoins en analyse de données et modélisation. Pour plus d'information : <http://www.xlstat.com/fr/home/>

- **Logiciels d'accès au BDD d'articles** téléchargeables en ligne

Afin de rechercher des articles publiés à partir de mots clé :

EBSCO : pour les publications en langue anglaise

PROQUEST (accès via la bibliothèque. Contact : Michelle Combe)

FLORA : le bouquet de services documentaires de l'Université Paul Cézanne :

<http://flora.univ-cezanne.fr/flora/servlet/LoginServlet>

VII. RESSOURCES

Les Actes des conférences / colloques

Lorsque le CERGAM participe financièrement aux déplacements des doctorants à des conférences, ils doivent mettre à disposition de Marie Laviron le CD-rom des actes.

Les WP des professeurs et doctorants :

accès en ligne sur le site du CERGAM : <http://www.cergam.org/publications/working-papers/>

ou disponibles en version papier au secrétariat du CERGAM.

La lettre du CERGAM rapporte, deux fois par an, toute l'activité du laboratoire (soutenance de thèses, toutes publications (ouvrages, chapitres, articles, WP), participation aux conférences et communications, prix de thèses, séjours de recherche...)

<http://www.cergam.org/publications/la-lettre/>

VIII. SITES INTERNET A VISITER

➤ Les associations savantes

AFFI : <http://www.affi.asso.fr/>

AFM : <http://www.afm-marketing.org/>

AGRH : <http://www.reims-ms.fr/agrh/index.html>

AIM : <http://www.aim.asso.fr/>

AIMS : <http://www.strategie-aims.com/>

CCA : <http://www.afc-cca.com/>

➤ Variance CNU 06 : Le site des enseignants chercheurs en science de gestion

<http://www.variance-cnu06.org/>

➤ Société Française de Management

<http://www.sfmwebsite.org/>

➤ Site du ministère de l'enseignement supérieur pour le doctorat

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20185/doctorat.html>

IX. EXEMPLES DE PARCOURS D'ANCIENS DOCTORANTS :

➤ Aurélie Merle

Professeur associé, Grenoble Ecole de Management

Master recherche 2002

Allocataire de recherche

Doctorat sur la valeur perçue de la customisation de masse 2007

Finaliste du prix de thèse AFM-FNEGE 2008

Qualifiée aux fonctions de maître de conférences 2008

Professeur de Marketing à Grenoble Ecole de Management.

Le Master Recherche Sciences de Gestion m'a donné les clés nécessaires à la réalisation de ma thèse de doctorat. Les séminaires de spécialisation m'ont permis d'appréhender les principales théories et concepts dans différents champs de recherche en marketing, me donnant l'ouverture nécessaire pour construire ma propre problématique de recherche. Les séminaires méthodologiques m'ont quant à eux formée aux méthodes qualitatives et quantitatives avancées dont la maîtrise est essentielle. J'ai également bénéficié des nombreux conseils promulgués par les enseignants-chercheurs de l'IAE d'Aix, qui m'ont amené à murir mon projet et à entreprendre avec une plus grande sérénité l'aventure de la thèse.

➤ **Véronique Collange**

Maitre de conférences à l'Université de Bourgogne

HEC 1990

12 ans d'expérience marketing dans les produits de grande consommation.

Master Recherche 2003

Doctorat en Marketing 2005

Qualifiée aux fonctions de maitre de conférences 2006

Le Master Recherche Sciences de Gestion m'a beaucoup apporté à plus d'un titre. Tout d'abord j'ai trouvé qu'il préparait particulièrement bien au Doctorat car il est très complet. En effet les séminaires de méthodologie nous forment de façon approfondie aux méthodes de recherche qualitatives et quantitatives en Sciences de Gestion tandis que les séminaires de spécialisation nous permettent de découvrir les principales théories, les principaux concepts et modèles en vigueur dans la spécialité que nous avons choisie. Ensuite j'ai beaucoup apprécié le fait que les étudiants aient un profil varié, aussi bien en termes de formation antérieure que de pays d'origine. Enfin, j'ai également bénéficié de l'extraordinaire disponibilité des enseignants pour répondre à nos questions, nos interrogations et pour nous aider à définir notre projet de thèse. Ainsi à l'issue du Master Recherche, j'ai eu le sentiment d'avoir en main tous les éléments pour pouvoir poursuivre en thèse.

<p>Laurent Vilanova Professeur à l'Université de Toulouse DEA à l'IAE d'Aix 1993 Doctorat en Finance 1999 Concours d'agrégation (3^{ème}) 2003</p>	<p>Emmanuelle Reynaud Professeur à l'IAE de Caen puis IAE Aix DEA à l'IAE d'Aix 1993 Doctorat en Stratégie Marketing 1997 Prix de thèse transdisciplinaire Agrégation 2001</p>
<p>Brigitte Müller Enseignante à HEC Lausanne DEA IAE Aix 1998 Doctorat en Marketing 2003</p>	<p>Olivier Keramidas Doctorat IAE 2005 1er prix de la Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion 2006 (meilleure thèse transdisciplinaire) MCF à l'IMPGT d'Aix en Provence</p>

Collège Doctoral Aix-Marseille Université
CHARTRE DE LA THESE DE DOCTORAT

La présente charte de thèse de doctorat définit les conditions du déroulement de la formation doctorale dans le *Collège Doctoral Aix-Marseille Université*. Elle précise les délais impartis, la nécessaire coordination entre le doctorant, son (ses) directeur(s) de thèse, le directeur du Laboratoire d'accueil et le directeur de l'école doctorale dont relève le doctorant, ainsi que les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre en terme de formation et de préparation à l'insertion professionnelle du futur docteur.

Titre I – Inscription en thèse

Article premier – Les doctorants inscrits en étude doctorale dans les écoles doctorales du collège doctoral recevront le titre de « Docteur d'Aix-Marseille Université », délivré par leur Université de rattachement : Université de Provence, Université de la Méditerranée ou Université Paul Cézanne, dans leur spécialité d'inscription.

Article 2 - Les conditions d'inscription en thèse en terme de diplôme sont définies par l'Arrêté du 7 août 2006. Lors de la première inscription, le sujet de la thèse, déterminé par l'accord entre le doctorant et son (ses) directeur(s), est déposé auprès du directeur de l'Ecole doctorale, qui valide l'inscription sur la base de l'acceptation du candidat dans un laboratoire déterminé (accord du directeur de l'équipe d'accueil) pour y réaliser un projet spécifique, sous la direction d'un directeur/co-directeur identifié(s) comme responsable(s) scientifique(s).

Article 3 – La durée légale de la thèse, définie par l'arrêté du 7 août 2006, est de 3 années. La réinscription en début d'année universitaire est obligatoire. Au-delà des 3 ans, la réinscription en 4^{ème} année présente un caractère dérogatoire. Dans les disciplines scientifiques et de santé, ainsi que dans le domaine droit-économie-gestion (DEG), la durée des thèses de doctorat est au maximum de 5 années. En sciences humaines et sociales (SHS) et arts-lettres-langues (ALL), elle est au maximum de 8 années. Les inscriptions dérogatoires peuvent être accordées par le Président de l'université, sur proposition du directeur de l'école doctorale qui s'assure des conditions et des délais de fin de thèse (avancée des travaux, motivation du candidat, projet post-doctoral, financement de fin de thèse, etc.).

Article 4 – Les conditions de ressources scientifiques, matérielles et financières du doctorant pendant la durée de préparation de la thèse doivent être notifiées par le candidat et son (ses) directeur(s) au directeur de l'école doctorale, sous contrôle du directeur du laboratoire. Il est recommandé de ne procéder à une inscription en thèse qu'après avoir clarifié avec le candidat ses conditions de ressources pendant la durée de la thèse.

Article 5 – Avant même son inscription en thèse, le candidat devra être formellement informé des débouchés professionnels auxquels il peut raisonnablement prétendre à l'issue de sa formation doctorale.

Article 6 – Le(s) directeur(s) de thèse est (sont) responsable(s) de l'encadrement du doctorant pour la durée de la thèse. Il(s) devra(ont) être reconnu(s) pour sa(leur) compétence dans un champ de recherches comme « habilité à diriger des recherches » et s'engage(nt) à consacrer une part significative de son(leur) temps à guider le doctorant dont il(s) a (ont) la charge pour lui permettre d'assurer une démarche novatrice dans un contexte scientifique actualisé. Sauf dérogation accordée par le Conseil scientifique de l'établissement de rattachement et après avis du directeur du collège doctoral, un directeur de thèse ne peut encadrer en même temps

- plus de 3 doctorants dans les disciplines des sciences exactes ;
- plus de 10 doctorants dans les autres disciplines, des sciences humaines, économiques, sociales et juridiques.

Article 7 – Au moment de la première inscription en thèse, il peut être désigné un parrain de thèse dont le rôle est d'assurer un suivi du déroulement de la thèse. Le parrain est proposé par le candidat à l'inscription. Il sera extérieur à l'équipe de recherche du doctorant et pourra le cas échéant jouer un rôle de médiation en cours de thèse.

Titre II – Déroulement de la thèse

Article 8 – Le doctorant s'engage à respecter toutes les consignes d'assiduité, de sécurité et de discipline en vigueur dans le laboratoire. Il s'engage sur un temps et un rythme de travail dédiés à la réalisation de la thèse dans les délais impartis. Il doit participer à l'ensemble des activités du laboratoire. Il a vis-à-vis de son (ses) directeur(s) de thèse un devoir d'information quant aux difficultés rencontrées dans la progression de son travail, inhérentes à une démarche de recherche innovante.

Article 9 – Le doctorant s'engage à remettre à son (ses) directeur(s) autant de notes d'étape que celui-ci (eux-ci) pourra(ont) souhaiter. Il s'engage aussi à présenter ses travaux dans les séminaires du laboratoire. Dans le cadre d'un dispositif de lutte contre l'échec en cours de thèse, le collège doctoral préconise la mise en place de « comités de suivi de thèse » chargés d'évaluer à mi-parcours (entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année) l'état d'avancement de la thèse et ses difficultés éventuelles. Ce comité sera formé de 2 experts de préférence extérieurs à l'équipe du candidat et auditionnera le doctorant. Un court rapport écrit sera transmis au directeur de l'école doctorale concerné.

Article 10 – Dans le cadre d'une thèse préparée sous l'égide du *Collège Doctoral Aix-Marseille Université*, le doctorant s'engage à suivre les enseignements, conférences et séminaires préconisés par l'école doctorale. Ces enseignements doctoraux définissent pour chaque doctorant un « *contrat individuel de formation* » et ont pour objectif d'élargir le champ de compétences du candidat vers l'interdisciplinarité et de préparer son insertion professionnelle, y compris et surtout hors du champ de la recherche académique.

Article 11 – Au cours de la thèse les doctorants et leur directeur de thèse s’assureront que les conditions de soutenance de thèse définies par chacune des écoles doctorales du *Collège Doctoral Aix-Marseille Université*, notamment en terme de publications minimales exigées, seront remplies à l’issue de la formation doctorale.

Article 12 – Droits du doctorant : Les publications, les brevets ou rapports industriels liés à la recherche menée par le doctorant, qu’il s’agisse de la thèse elle-même ou d’articles réalisés pendant ou après la préparation du manuscrit, doivent faire apparaître le doctorant parmi les coauteurs et éventuels ayant droit.

Titre III – Soutenance de la thèse

Article 13 – Les conditions nécessaires à la soutenance de la thèse définies par l’école doctorale de rattachement devront être communiquées au candidat et à son (ses) directeur(s) dès l’inscription en thèse. Elles constituent un pré requis obligatoire avant d’engager la procédure de soutenance. Dans le cas des thèses faisant l’objet d’une convention de co-tutelle, la composition du Jury ainsi que le lieu de la soutenance devront obéir aux articles de la dite convention.

Article 14 – Dans le cadre de la structuration du *Pôle de recherche et d’enseignement supérieur (PRES) Aix-Marseille Université*, les publications des étudiants inscrits dans les établissements membre du PRES issues de la thèse devront porter pour signature « *Aix-Marseille Université* », éventuellement associée à la mention de leur université d’inscription en thèse ou d’autres tutelles de l’équipe d’accueil concernée.

Article 15 – La demande de soutenance est présentée par le directeur de thèse. Le directeur de l’école doctorale a la responsabilité de s’assurer que les conditions relatives à la soutenance propres à l’école sont remplies (notamment que le « contrat individuel de formation » est réalisé) et que la composition du jury est conforme à l’Arrêté du 7 août 2006. L’autorisation de soutenance est délivrée par le Président de l’université d’inscription au vu des deux rapports de pré soutenance et de l’avis du directeur de l’école doctorale.

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée par le chef d’établissement si le sujet est confidentiel et les résultats soumis à une procédure permettant de préserver la propriété intellectuelle, voire industrielle. Le rapport de soutenance est communiqué au candidat, qui reçoit le *Grade de « Docteur d’Aix-Marseille Université »*, assorti des mentions légales qui accompagnent le grade et en accord avec les dispositions spécifiques à certaines écoles doctorales.

Titre IV – Devenir des Docteurs

Article 16 – Le docteur s’engage formellement à communiquer pendant 3 années au moins les éléments relatifs à sa situation professionnelle. Il s’engage pendant cette période à répondre à toute demande du collège doctoral ou de l’école doctorale relative à l’examen de cette situation post-doctorale.

Article 17 – Le(s) directeur(s) de thèse et le directeur du laboratoire s’engagent, dès lors qu’ils l’en jugent apte et après en avoir discuté, à apporter au docteur leur soutien dans les procédures de qualification, de recherche de formation post-doctorale et de recrutement.

Article 18 – Si la thèse le justifie, le(s) directeur(s) de thèse et de l’unité de recherche apporteront leur soutien à sa publication. Le docteur s’engage à faire apparaître toute mention nécessaire à l’identification du cadre institutionnel dans lequel les travaux de thèse ont été réalisés. Les publications des résultats obtenus dans le cadre de la formation doctorale, y compris après la soutenance de la thèse, devront faire apparaître le docteur parmi les auteurs et/ou ayants droit.

Article 19 – Toute information relative aux travaux de thèse et plus généralement à l’activité du laboratoire peut présenter un caractère confidentiel. Le docteur s’engage à ne pas divulguer au moins pendant une période de 5 années les informations relatives aux projets de recherche de l’équipe et de son environnement scientifique, et il doit tenir comme strictement confidentiels les résultats et autres connaissances de quelque nature que ce soit acquis pendant la thèse, au titre de la protection de la propriété intellectuelle.

TITRE V – Procédures de médiation

Article 20 – En cas de conflit il peut être fait appel par l’une ou l’autre des parties signataires de la présente charte des thèses au parrain de thèse dans le cas où celui-ci aurait été désigné ou à un médiateur désigné par le directeur de l’école doctorale ; la mission du médiateur impliquant son impartialité.

Le doctorant,
Nom, prénom :

Le directeur de thèse,
Nom, prénom :

Le co-directeur,
Nom, prénom :

Date :
Signature :

Date :
Signature :

Date :
Signature :

Le directeur du laboratoire,
Nom, prénom :

Le directeur de l’école doctorale,
Nom, prénom :

Date :
Signature :

Date :
Signature :

NOTES

